

Quiz pour l'égalité : testez vos connaissances !

À l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes et dans le cadre des actions organisées pour l'Égalité Femme-Homme, la Ville de Chaville et l'Atrium ont organisé un "quiz pour l'égalité", du 24 au 28 février sur la page Facebook de la Ville de Chaville. À votre tour de tester vos connaissances !

Mis en ligne le 02 mars 2020



Merci à toutes les personnes qui ont participé au "Quiz pour l'égalité" sur la page Facebook de la Ville de Chaville, du 24 au 28 février. Félicitations aux gagnants !

1. En quelle année les femmes ont-elles obtenu le droit de travailler sans l'accord de leur mari en France ?

- > 1945
- > 1955
- > 1965

Réponse : Ce n'est que depuis 1965 qu'une femme est libre de travailler sans l'accord de son mari.

2. Sous la V^e République, combien de femmes ont-elles été nommées Premier ministre ?

- > 1
- > 2
- > 3

Réponse : Une seule femme a été nommée Premier Ministre : Édith Cresson, du 15 mai 1991 au 2

avril 1992.

3. Depuis quelle année tous les garçons et filles sont-ils assis sur les mêmes bancs des écoles publiques en France ?

- > 1932
- > 1950
- > 1975

Réponse : La mixité ne devient obligatoire de la maternelle au lycée qu'en 1975, avec la loi Haby.

L'université est quant à elle ouverte aux filles depuis l'avant-guerre mais, dans les faits, peu de filles osent y entrer avant les années 1950-1960.

Les grandes écoles suivent le mouvement mais lentement : Polytechnique en 1972, les Écoles normale de la rue d'Ulm en... 1986 ! En revanche, l'ENA est mixte depuis sa création, en 1946.

4. Quand a eu lieu le premier match de foot féminin en France ?

- > 1917
- > 1975
- > 2001

Réponse : C'est en 1917 qu'a eu lieu le premier match de football féminin en France, plus de 20 ans après l'Angleterre et l'Écosse.

5. L'ordonnance du préfet de police de la Seine du 16 brumaire an IX (7 novembre 1800) interdit aux femmes de porter le pantalon. Quelle exception est-elle prévue par les circulaires de 1892 et 1909 ?

- > Si la femme travaille dans une mine ou exerce un travail dangereux.
- > Si la femme tient par la main un guidon de bicyclette ou les rênes d'un cheval.
- > Si la femme exerce une activité d'artiste de music-hall.

Réponse : Si la femme tient par la main un guidon de bicyclette ou les rênes d'un cheval

En juillet 2012, un député attire l'attention de la ministre des droits des femmes, sur ces dispositions, toujours en vigueur, interdisant aux Parisiennes de porter le pantalon. Les femmes portant un pantalon à Paris encouraient une peine de prison !

Pour la ministre, cette ordonnance est incompatible avec les principes d'égalité entre les femmes et les hommes qui sont inscrits dans la Constitution. Elle est donc implicitement abrogée. Ce texte est finalement abrogé début 2013 !

6. Un employeur peut, s'il le souhaite, indiquer dans une annonce le sexe du salarié qu'il souhaite embaucher.

- > Vrai
- > Faux

Réponse : Faux. Un employeur qui souhaite recruter un salarié ne peut indiquer ni le sexe, ni la situation familiale du candidat recherché dans son offre d'emploi (Code du travail art. L1132-1).

En effet, l'employeur n'a pas le droit de considérer le sexe comme critère de recrutement. Il lui est donc interdit d'invoquer le sexe du candidat comme refus d'embauche ou même, une éventuelle grossesse.

Il existe cependant des exceptions autorisées par la loi. En effet, pour le recrutement de certaines professions, il est possible de mentionner le critère du sexe si ce motif constitue une exigence professionnelle essentielle et déterminante pour occuper le poste.

Ainsi, le Code du travail (art. R1142-1) prévoit que le sexe peut être une condition déterminante du recrutement pour les emplois suivants : les artistes appelés à interpréter soit un rôle féminin, soit un rôle masculin ; les mannequins chargés de présenter des vêtements ou des accessoires ; les modèles masculins et féminins.

7. Sur 70 Palmes d'or, combien ont-elles été gagnées par des réalisatrices au Festival international du film de Cannes ?

- > 1
- > 2
- > 4

Réponse : Une seule réalisatrice a reçu la Palme d'or Jane Campion, en 1993, pour *La leçon de piano*.

8. Quelle athlète française a remporté la première médaille d'or olympique sur 400 mètres ?

- > Marie-José Pérec
- > Colette Besson
- > Christine Arron

Réponse : Colette Besson remporte l'or sur 400 mètres au JO de Mexico en 1968.

9. Le baccalauréat a été créé en 1808. En quelle année la première femme française a-t-elle été autorisée à le passer ?

- > 1861
- > 1881
- > 1901

Réponse : Julie-Victoire Daubié (1824-1874), journaliste et militante des droits des femmes, passe et obtient son baccalauréat le 17 août 1861.

10. Comment Marie Marvingt, sportive du début du XX^e siècle, a-t-elle marqué son époque ?

- > En étant la première femme autorisée à participer au Tour de France cycliste
- > En étant la première aviatrice à traverser la Manche
- > En participant aux deux guerres mondiales (et en se déguisant en homme pour être sur le front)

Réponse : Surnommée "la fiancée du danger", Marie Marvingt est l'une des premières femmes à voler seule et la première à traverser la Manche du continent vers l'Angleterre en 1909.

Elle compte bien d'autres recors et exploits à son actif. Elle meurt dans un relatif anonymat en 1963.



☰ RETOUR À LA LISTE



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS